

Résolution du 17 avril 2019 de MM. et Mmes Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer et Annick Ecuyer: «Maintien des habitant-e-s du 38, rue de la Navigation jusqu'au début des travaux».

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- les logements habités sans accord de la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève (GIM) au 38, rue de la Navigation;
- que cette situation dure depuis plus de dix mois sans que cela n'ait dérangé personne ou même n'ait été repéré par la GIM, et que ces appartements étaient vides depuis plusieurs années;
- que l'évolution conflictuelle de cette situation ne peut pas la résoudre, et que seul l'établissement d'un dialogue permettra d'en sortir de manière satisfaisante;
- que le recours à la justice, voire à la police, prendra longtemps, sans garantie de satisfaction pour la plaignante, coûtera de l'argent à la Ville et de l'énergie à ses fonctionnaires;
- qu'il appartient au Conseil administratif dans son ensemble de se pencher sur cette problématique et d'y trouver les réponses adéquates;
- que si le droit à la propriété est garanti par l'article 34 de la constitution du Canton de Genève, son article 38 garantit pareillement le droit au logement;
- que l'évacuation des logements dont il est question n'aboutira pas à une mise à disposition de ces surfaces à l'usage d'autres citoyen-ne-s mais ne fera que de les laisser vides, ce qui ne saurait être profitable ni à l'immeuble ni à des personnes, cela dans une situation de pénurie de logements, en particulier à loyer modéré;
- qu'aucune évacuation de ces appartements n'est justifiée par une mise en danger de la santé des personnes qui y séjournent, et qu'ils ne peuvent donc être taxés d'«insalubres»;
- qu'un règlement rapide de la situation par sa normalisation permettra au contraire de garantir une meilleure sécurité pour l'ensemble des habitant-e-s de cet immeuble;
- que de manière régulière des appartements, y compris dans cet immeuble, ont été mis à la disposition de locataires ou d'associations dans l'attente de travaux, permettant de loger de manière ponctuelle des personnes en situation difficile;
- que cette pratique est une tradition genevoise qui a fait ses preuves à la satisfaction de toutes les parties dans l'énorme majorité des cas;
- que d'importants travaux de rénovation sont prévus par la Ville sur cet immeuble;
- que la demande de crédit relative à ces travaux n'étant pas déposée à ce jour au Conseil municipal, ils débiteront au plus tôt à l'été 2020,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à retirer toutes plaintes et procédures d'évacuation à l'encontre des habitant-e-s des trois appartements du 38, rue de la Navigation;
- à ouvrir des négociations avec les habitant-e-s actuel-le-s dans le but de leur octroyer rapidement un contrat de location ou de prêt à usage jusqu'au début des travaux prévus.